

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2014

70^e année - n°4 - avril 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

EN MARCHE AVEC LES ACTEURS DES TEMPS PRESENTS

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Élections,
piège à... !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Modernité et
modernisation
P. 7



GAZELCO
Préavis de grève
sectoriel – Départs
anticipés
P. 11

Offre d'emploi

Traducteur interprète

La CGSP fédérale recrute un traducteur interprète français-néerlandais (H/F)

Votre fonction : traduction des textes du néerlandais vers le français dans des domaines très variés touchant à l'actualité politique et syndicale et interprétation simultanée lors des réunions.

Conditions :

- être titulaire d'un diplôme universitaire ou enseignement de type long ;
- être âgé(e) de moins de 26 ans.

Lieu de travail : Bruxelles

Les candidatures (lettre de motivation + CV détaillé + copie du diplôme) devront être adressées à l'adresse courriel : muriel.diaz@cgsp.be pour le 15 avril 2014 au plus tard.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Musée de l'Iguanodon et Maison des Géants

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s organise le **13 mai**, un voyage en car.

Visite du Musée de l'Iguanodon à Bernissart, repas au Terroir Gourmand (boissons non comprises) et visite à la Maison des Géants à Ath.

Coût : 39 €/affilié – 43 €/sympathisant.

Départ 8h45, derrière la gare de Charleroi Sud.

Retour vers 19h.

Inscription : Lili 071/797 111.

Versement : CGSP BE86 8772 0285 0150 (mention « Bernissart ») pour le 30 avril au plus tard.

Renseignement : Vanden Broeck Alphonse 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Voyage : vallée de la Somme

L'Amicale des Pensionnés organise le **22 mai** son voyage dans la région de la Somme (Pays du coquelicot).

Visite des sites de la Grande Guerre et de la vallée de la Somme.

Prix tout compris (voyage en car, repas de midi boissons comprises, visites guidées, pause gourmande) :

65 €/personne. Ouvert également aux actifs.

Nombre de places limité.

Renseignements : 069/22 61 51 le mardi de 14h à 16h.

EURO-MANIFESTATION

BRUSSELS

04 04 2014



«Une nouvelle voie pour l'Europe»

En front commun, la FGTB, la CES et les syndicats européens manifestent pour dire stop au dumping social et pour réclamer une véritable Europe sociale.

27 millions de chômeurs dans l'Union européenne en 2014 contre 17 millions en 2008.

Jusqu'à 50 % de jeunes sans emplois dans les pays les plus durement touchés par l'austérité.

55 000 travailleurs sans emplois menacés d'exclusion en 2015. 121 millions d'Européens sous le seuil de pauvreté.

Voilà tout ce qu'ont rapporté 6 ans d'austérité ! Mais les dettes publiques n'ont pas bougé, suffoquent les budgets des États et rendent impossibles toute chance de relance.

L'austérité ne marche pas. Elle ne fait que des dégâts. Elle ne fait que creuser les inégalités et organiser la surenchère de la misère. La crise ne peut être résolue sans une solide base sociale !

Rdv. à 11h – Bld Albert II - Gare du Nord

Infos sur : <http://www.fgtb.be>

La CGSP wallonne en ligne !



Le site Internet de la CGSP wallonne fait peau neuve. Vous y trouverez entre autre l'actualité des secteurs et des régionales, les communiqués de presse, nos positions politiques, les éditions du journal *Tribune*, les reportages vidéo, l'actualité internationale des syndicats des services publics. Vous y trouverez également un formulaire d'affiliation en ligne.

Et pour que l'information soit complète, n'hésitez pas à venir surfer sur nos réseaux sociaux !



www.cgspwallonne.be



www.facebook.com/cgspwallonne



www.twitter.com/irw_cgsp

Élections, piège à... !

C'est parti, la campagne est lancée, toute l'actualité belge est dominée par les petites phrases, les sondages et autres intentions de vote, quand ce n'est pas le dévoilement d'une épaule...

La moindre analyse de l'Union européenne, des instances internationales ou des agences de notation est passée au crible des partis de la majorité ou de l'opposition.

Élections, piège à cons ! Les piégés c'est nous, c'est pour cela que nous n'avons pas repris en titre l'intégralité de ce slogan de mai 68. Le triple vote du 25 mai prochain contient malheureusement toutes les promesses de cet adage.

En effet, le même jour, il y aura trois scrutins : les parlements régionaux (et communautaires), fédéraux et européens seront renouvelés en même temps. Les médias peuvent-ils suivre à suffisance le débat sur tous ces niveaux de pouvoir ? On peut craindre que l'un ou l'autre niveau de pouvoir passe à la trappe. Les médias parlent peu et souvent mal d'Europe. L'abondance de l'actualité va renforcer ce phénomène. Les scrutins régionaux suivis par des médias, qui sont eux communautaires, ont été également sous-traités lors de scrutins précédents. Bref, un déficit de débat démocratique est probable.

Ces élections ont lieu à un moment où les travailleurs continuent à supporter les conséquences de la crise financière, devenue crise économique et amplifiée par une politique publique européenne faisant de la réduction des déficits l'obsession monomaniaque : emplois menacés, supprimés, précarisés, stagnation des revenus par manipulation de l'index et interdiction de toute augmentation, mesures restreignant les droits des allocataires sociaux et particulièrement des chômeurs. Les partis au pouvoir craignent les

conséquences électorales de cette politique.

Les chantages aux électeurs font rage : les uns préviennent de la division de la gauche qui ferait le jeu de la droite, les autres mettent en garde de l'éparpillement des voix à la gauche de la gauche qui ferait le jeu de la gauche devenue de droite. Bref, faites gaffe ! vous allez mal voter puisque, quelle que soit la gauche pour laquelle vous allez voter, cela fera le jeu de la droite...

Bien sûr, disent les uns, cela sera pire sans eux et avec nous, crient d'autres, ce sera mieux...

Nous devons faire valoir le droit des plus faibles, des plus précaires et faire enfin que l'espoir de vivre mieux soit réinscrit dans les projets de vie

Le vote est certes un moment important. La démocratie représentative a besoin de ces échéances. Mais les travailleurs savent que l'enjeu fondamental pour eux, à savoir une plus juste répartition des richesses dans ce pays qui n'en manque pas, un quotidien moins empreint de précarité et de stress au travail ne seront pas possibles.

Quelle que soit la coalition au pouvoir, l'obsession de la diminution de l'endettement et du déficit va continuer et les politiques visant à « améliorer la compétitivité » des entreprises sont financées par les budgets publics. Bien sûr, une coalition de droite prendra des mesures encore plus radicales et douloureuses et l'injustice sera encore plus grande, n'en doutons pas !

Mais si nous voulons vivre mieux, et nonobstant le vote émis le 25 mai, il nous faudra nous battre dans les entreprises, dans les administrations mais aussi dans la rue. Nous devons faire valoir le droit des plus faibles, des plus précaires et faire enfin que l'espoir de vivre mieux soit réinscrit dans les projets de vie.

Impossible, diront certains ! Mais l'histoire regorge d'exemples inverses. Chaque fois que les travailleurs ont compris l'intérêt de l'unité, ils ont obtenu des victoires significatives.

Continuons le combat !

LA CGSP WALLONNE EST UN ACTEUR DES TEMPS PRÉSENTS

Le 12 mars dernier, la CGSP wallonne a réuni son Comité interrégional afin de sensibiliser autour de la campagne Acteurs des Temps Présents qui tend à mobiliser tous les acteurs de la société soumis aux mêmes ravages des profits maximum et de l'austérité.

Pour la CGSP wallonne, cette démarche originale est nécessaire car, depuis trop longtemps, on tente d'opposer les travailleurs entre eux. Que ce soit ceux du privé par rapport à ceux du public, ceux sans emploi à ceux qui en ont un, les salariés aux agriculteurs, les fonctionnaires aux artistes...

Un front social inédit

Pourtant, le constat est sans appel : nous sommes tous victimes d'un système qui nous opprime, qui se nourrit de notre travail, de notre sueur au seul profit de quelques privilégiés.

Il est donc plus qu'urgent de recréer ces liens de solidarité, de partir à la découverte de l'autre et, ce faisant, de prendre conscience de ses réalités qui sont aussi les nôtres. Il est temps de mettre en avant ce qui nous rassemble !

Pour cette raison, la CGSP wallonne adhère pleinement à la dynamique *Acteurs des Temps Présents* afin de constituer un front social large, cohérent et capable de se faire entendre.

Un front social qui ne se contente pas de s'opposer, mais qui est porteur d'initiatives diverses et variées et qui fait la preuve qu'une autre organisation de la société est non seulement nécessaire mais aussi possible !

En marche !

Aujourd'hui, les exploitations agricoles se réduisent comme peau de chagrin, les travailleurs perdent leur emploi et les sans-emploi se font exclure du chômage, des bureaux de Poste et des petites gares disparaissent du paysage, les artistes ont de moins en moins de moyens pour créer, de nombreux retraités vivent avec les pensions les plus basses d'Europe... Ce n'est pas ce que nous voulons léguer aux générations futures. Voilà pourquoi, nous marcherons *pour faire mouvement*, pour résister à la barbarie qui vient !

Entre le 22 et le 26 avril, des marches s'organiseront partout en Wallonie. Les marcheurs iront à la rencontre des citoyennes et citoyens sur leur lieu de travail, dans les villages, les théâtres, les fermes... Avec des objectifs clairs : constituer un front social qu'on ne puisse ignorer et, tout au long du parcours, s'inspirer des alternatives locales existantes afin de faire naître un puissant mouvement.

Convergences

Le samedi 26 avril, les différentes marches s'uniront à Namur pour un grand rassemblement. L'occasion de présenter le résultat de nos rencontres et de concrétiser notre engagement à travers différentes revendications à destination du monde politique.

Pour la CGSP wallonne, il est important de faire de ces marches un succès.

Pour savoir ce qui se passera dans votre région, dans votre ville, et comment vous pouvez y participer, consultez le site Internet des Acteurs des Temps Présents sur :

www.actorsdestempsprésents.be

Signez la charte et devenez « Acteurs des Temps Présents »

« Nous, citoyens, citoyennes de tous horizons... déclarons d'une même voix : Que la compétitivité et la rentabilité à tout prix nous tuent à petit feu. Qu'elles vident de leur sens nos métiers et empêchent que l'on puisse en vivre dignement. Que l'austérité est une réponse inacceptable à une crise financière que nous n'avons pas provoquée. Que nous ne pouvons accepter de voir la démocratie confisquée par des institutions non élues. Que la dégradation de notre qualité de vie et de l'environnement est incompatible avec la notion de progrès. Que le manque de perspectives pour les jeunes et la peur du lendemain ne sont pas l'héritage que nous voulons laisser aux générations futures. Dès lors, Nous, acteurs et actrices des temps présents, unissons nos énergies pour tracer les lignes de force d'une nouvelle société plus juste. Nous mettrons en commun nos réflexions et mènerons ensemble des actions jusqu'au renversement du modèle économique actuel. »

Les violences socio-économiques faites aux femmes

Le mois de mars est un mois de mobilisation ! La CGSP wallonne a participé, à l'initiative de son Bureau des Femmes, à la campagne des Acteurs des Temps Présents en organisant le 12 mars à Namur un Comité wallon dans lequel s'est inscrit un colloque portant sur les violences socio-économiques faites aux femmes.



L'austérité touche de plein fouet les travailleurs. Au premier rang desquels, de nombreuses femmes vont subir tout particulièrement les licenciements, les reculs de la protection sociale, la régression de nos droits.

Des constats aux combats !

Les constats ont été dressés par trois intervenants :

Christine Vanden Daelen du CADTM, Yves Martens du CSCE

et le Docteur Dominique Roynet de l'ULB et membre de plusieurs centres de planning familial pratiquant l'IVG. Les combats sont portés par le Comité interrégional qui a voté unanimement une motion de soutien aux camarades espagnol(e)s pour le maintien du droit à l'avortement.

La motion

Motion de soutien aux camarades espagnols-es pour le maintien du droit à l'avortement

Promulguée en 2010 par le gouvernement socialiste de Luis Zapatero, la loi espagnole actuelle autorisant l'avortement jusqu'à 14 semaines est aujourd'hui mise en danger.

Menée par un gouvernement de droite élu grâce à un programme conservateur, l'Espagne est en passe de rejoindre les 4 autres pays européens qui limitent ou interdisent le droit à l'IVG.

Si cette loi passe, l'avortement ne pourra plus être pratiqué qu'en cas de viol ou de risque de santé prouvé pour la mère. Un sérieux retour en arrière qui loin d'être

un cas isolé illustre les conséquences directes de ce climat d'austérité qui sévit en Europe depuis plusieurs années.

De nombreux mythes entourent la pratique de l'IVG. Ils servent la cause des anti-avortement et affaiblissent les droits des femmes. En tant que syndicat socialiste, notre rôle est aussi de combattre toute pensée dogmatique surtout si celle-ci met en péril les droits fondamentaux des êtres humains.

Ce que les anti-IVG appellent des « *avortements à répétition* » sont souvent le fait de femmes qui subissent des violences conjugales ou des grossesses forcées voire les deux. Les femmes n'avortent pas par confort, il est inouï de penser que certaines femmes utilisent l'avortement comme contraceptif.

Les femmes n'avorteront pas moins si l'avortement est illégal, elles avorteront juste en cachette dans des conditions sanitaires désastreuses et au péril de leur vie. En Europe occidentale, le nombre d'avortements pour 1 000 femmes en âge de procréer est de 12 alors qu'il atteint 32/1000 en Amérique latine. Pourtant, la plupart des pays d'Amérique latine interdisent l'avortement.

L'accès médicalisé à l'avortement ne rend pas stérile, il ne favorise pas le risque de cancer du sein. L'avortement illégal est lui responsable de décès au quotidien et peut causer des mutilations génitales menant à la stérilité.

Enfin, il est incorrect de penser que les femmes qui ont recours à l'avortement

sont souvent des jeunes femmes qui utilisent mal la contraception. En effet, en Belgique les moins de 20 ans qui ont recours à l'avortement représentent 13 à 14 %, ce chiffre est stable depuis les années 2000. Même l'OMS a déclaré qu'avec un taux d'utilisation à 100 % de la contraception sans erreur humaine, le nombre d'avortement par an atteindrait tout de même les 5,9 millions parce qu'aucun moyen de contraception n'est fiable à 100 %.

Et puis il y a le droit à la vie... À la CGSP WALLONNE, nous revendiquons le droit de la personne née, nous revendiquons le droit de posséder son corps, nous revendiquons qu'une femme puisse choisir de mener ou non une grossesse car son corps et son esprit n'appartiennent qu'à elle.

Nous apportons notre soutien aux femmes espagnoles, hier, aujourd'hui et demain encore, dans ce combat contre ceux qui menacent leur droit fondamental à disposer d'elles-mêmes. Cette menace, loin d'être isolée, est le signe qu'en temps de crise économique, en temps d'austérité, les femmes sont souvent les premières victimes. Les restrictions budgétaires dans les services sociaux, la diminution des salaires, la restriction de l'accès aux revenus de subsistance sont autant de mesures qui, comme la pénalisation de l'avortement, visent directement ou indirectement les femmes.

Il n'est pas acceptable de poursuivre dans cette voie où les plus fragiles sont les seules à subir les conséquences d'une crise provoquée par les plus forts.



La CGSP wallonne soutient la campagne « Made in illegality » pour mettre fin aux relations économiques de la Belgique avec les colonies israéliennes.

Le 27 février dernier était lancée la campagne « *Made in illegality* », portée par le CNCD-11.11.11 et une vingtaine d'organisations, dont la CGSP wallonne. Cette campagne s'appuie sur un rapport réalisé par François Dubuisson, Professeur de droit international à l'ULB, publié en février 2014.

Pourquoi s'opposer aux relations économiques de la Belgique et, plus largement, de l'Union européenne avec les colonies israéliennes ?

Tout d'abord, la politique de colonisation et d'accaparement de terres menée par l'État d'Israël dans les territoires palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est est illégale en regard du droit international.

En effet, la politique de colonisation de l'État israélien porte atteinte au droit consacré par les conventions de Genève (droit à l'autodétermination du peuple palestinien) ainsi qu'aux interdictions de discrimination raciale et d'apartheid. Un avis de la Cour internationale de Justice de 2004 précise que les colonies de peuplement s'inscrivent en contradiction avec le droit international, et que le mur construit par Israël, véritable prison à ciel ouvert pour les Palestiniens, « *dresse un obstacle grave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination [...]* ».

Ensuite, l'entretien de relations économiques et commerciales avec ces colonies favorise leur renforcement, leur élargissement et leur pérennité.

Les colonies israéliennes se développent fortement grâce à l'importante activité économique qui s'y déploie. Plusieurs industries et exploitations agricoles s'y installent d'autant plus volontiers qu'elles sont généreusement subventionnées par le gouvernement israélien. En 2012, la Banque mondiale estimait ainsi qu'un tiers des terres palestiniennes avait déjà été accaparé par les colonies pour l'exploitation agricole. Pas moins de 250 colonies sont actuellement installées, regroupant 530 000 colons et

accapant 80 % des ressources en eau du territoire palestinien.

Enfin, l'économie des colonies dépend de l'exploitation de travailleurs palestiniens privés de droits et nuit dangereusement à la viabilité de l'économie palestinienne.

Les terres colonisées, qui représentent déjà pas moins de 61 % de la Cisjordanie, « concentrent la majeure partie des terres cultivables, des réserves en eau et autres ressources naturelles », et représentent pour les territoires palestiniens une perte de 3,4 milliards de dollars, à savoir 88 % du PIB palestinien. Cela entraîne une chute vertigineuse de la capacité d'exportation de cet État. Par ailleurs, nombreux sont les Palestiniens qui, face au manque de perspective de leur économie, se retrouvent obligés de travailler dans les colonies. Ils sont employés comme main-d'œuvre bon marché dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie, souvent exposés à des substances toxiques, sans sécurité d'emploi (les contrats journaliers sont la norme) et pour un salaire moyen entre 30 et 60 % inférieur au salaire minimum israélien.

Face à ces constats, les États sont supposés respecter trois obligations internationales de base :

Celle de faire respecter les normes de droit international concernées en « prenant toutes les mesures nécessaires en leur pouvoir pour prévenir et faire cesser les violations, tant au niveau national que régional », et en s'abstenant de tout acte favorisant ou facilitant des activités économiques « directement liées à des violations graves du droit international en cause ».

Celle de ne pas reconnaître comme licite une situation illégale, et d'interdire « tout acte qui impliquerait une telle reconnaissance ».

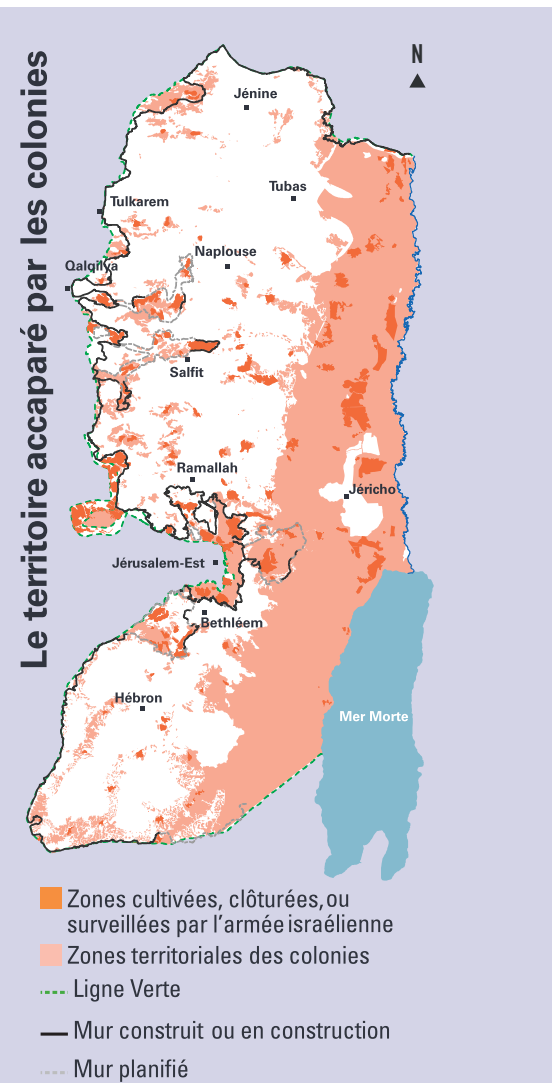
Celle de « ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale ». Il est ainsi « du devoir des États

d'agir afin de dissuader les activités des entreprises qui enfreindraient » les principes du droit international.

La Belgique importe actuellement un grand nombre de produits israéliens provenant des colonies, et entretient également des relations commerciales avec celles-ci, notamment de façon très directe via le groupe bancaire Dexia SA, détenu majoritairement par l'État belge. La Belgique s'inscrit donc en contradiction totale avec le droit international.

L'Union européenne a déjà dénoncé à maintes reprises la politique de colonisation de l'État d'Israël, il est grand temps de passer de la parole aux actes !

Pour plus d'information : www.madeinillegality.org



Modernité et modernisation

Sous le couvert de « modernité », se trouvent, de manière quasi systématique, à la fois une atteinte à nos conquêtes sociales et une qualification des personnes qui s'y opposent d'« archaïques ».

« La Commission européenne a adopté en juillet une communication concernant une stratégie européenne pour la modernisation des systèmes de protection sociale, afin de les adapter à un monde du travail en mutation ainsi qu'aux bouleversements démographiques dus au vieillissement de la population » (1999).

Autre occurrence glanée dans la déclaration gouvernementale de 1995 : « *une modernisation de la sécurité sociale dans le but de l'adapter aux nouvelles données économiques et sociales.* »

Et nul ne doute que la mortifère réforme des allocations de chômage, qui mettra sur la paille des milliers de personnes, aura été présentée sous ces auspices. Et en effet, quel individu oserait s'y opposer ? Qui oserait refuser d'entrer dans la modernité ? Qui oserait se mettre au-devant du changement ?

Le combat des Anciens et des Modernes ?

Depuis le combat des Anciens contre les Modernes, la modernité a toujours été connotée positivement. En soi, rien de bien grave si ce n'est que la modernité est presque systématiquement définie et utilisée pour désigner de manière déguisée et euphorisante le libre-échange, la déréglementation, les privatisations et tous ces mantras néolibéraux.

Et quiconque s'oppose à l'avancée inexorable de cette modernité est un archaïque : seuls des esprits *archaïques* peuvent s'opposer à la modernisation. Citons ainsi Charles Michel qui vociférait le 1^{er} mai 2013 à Jodoigne : « *nous ne permettrons pas à la gauche archaïque de mettre le grappin sur la fiscalité* ».

L'archaïsme devient ainsi le « *terme employé pour qualifier tout propos visant à affirmer qu'il existerait des acquis sociaux à défendre (en vérité, nous devrions constamment parler de droits conquis puisqu'ils sont le produit de luttes sociales),*

des droits sociaux à conquérir, voire même des emplois à préserver »¹.

Sous couvert de modernité et de modernisation, est mise en avant une seule politique possible, bien évidemment « incontournable », celle qui impose les privatisations, qui refuse le protectionnisme. Une seule politique qui a l'heur de rendre tout débat démocratique et toute citoyenneté inutiles puisqu'une alternance sans alternative est constamment proposée. Ce détournement de langage opposant la modernité aux archaïsmes permet de faire feu de tout bois : les syndicats, quand ils ne sont pas comparés aux dinosaures, sont jugés *archaïques* parce qu'ils défendraient les intérêts de certaines catégories (mais que font les investisseurs

en Bourse, activité nocive mais néanmoins moderne ?).

Archaïque le secteur public puisqu'il bénéficie d'un monopole alors que pour de nom-

breux groupes privés dans la même situation, comme le secteur bancaire ou celui de l'énergie, là il n'est pas question d'archaïsme mais bien d'une nécessaire et essentielle taille critique prétendument favorable à la concurrence.

Vision nouvelle ou vieilles balivernes ?

Cette accusation d'archaïsme voire de conservatisme sert bien évidemment à stigmatiser toute opposition à cette lame de fond. Ainsi, très souvent, les défenseurs de la justice sociale et de l'émancipation se voient qualifiés de marxistes, voire de bolchéviques et le côté désuet, obsolète et suranné de ce

mode de pensée est bien évidemment mis en exergue. Mais il est toujours judicieux de rappeler que le maître-à-penser des libéraux, Adam Smith, l'inventeur de la *main invisible* est un penseur du XVIII^e siècle alors que l'auteur du *Capital* est bien ancré dans le XIX^e. D'ailleurs, ces grands défenseurs de la modernité, partisans d'un modèle social inhumain et tenants du néolibéralisme, s'ils « *avaient un peu plus de vergogne et d'honnêteté intellectuelle, ou même simplement un peu plus de culture historique, ils balaieraient devant leur porte, car, en fait de vision nouvelle du monde, celle qu'ils nous servent est plus que séculaire... et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de notre temps... de les voir s'ériger en novateurs épris de changement et de progrès et vilipender en les traitant de « passésistes » ceux qui continuent à se battre pour changer vraiment les choses* »². ■

1. Henri Maler, Julien Salingue, *Lexique médiatique pour mauvais temps politique*, Acrimed, 5 juin 2013.

2. Alain Accardo, *De notre servitude involontaire, lettre ouverte à mes camarades de gauche*, Marseille, Agone, 2013, p. 13.



Enjeux pour Bruxelles des élections 2014

Le 25 mai, les citoyens éliront leurs représentants à plusieurs niveaux de pouvoir : Union européenne, fédéral, régions et communautés. L'occasion pour la CGSP-Bruxelles de rappeler ses positions par rapport à des enjeux bruxellois qui concernent des services publics et leurs agents.

Ces thématiques spécifiques ont été abordées lors des séminaires sur les institutions bruxelloises organisés en novembre et décembre 2013 par l'IRB. Les problèmes spécifiques de Bruxelles liés à sa position de capitale de l'Europe, à l'explosion démographique et à son statut de pôle économique majeur du pays déterminent des difficultés dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la mobilité, de la sécurité, du logement et de la cohésion sociale. Assez logiquement, ces problématiques sont soumises à une forte imbrication et les moyens à mettre en place pour améliorer la situation doivent d'être transversaux et intégrés pour être efficaces.

Emploi et formation

Les 700 000 postes de travail existants dans la région, plus de la moitié sont occupés par des navetteurs dont un tiers de Wallons et deux tiers de Flamands. Paradoxalement, le taux de chômage avoisine 20 % (35 % chez les moins de 25 ans) à cause d'une distorsion entre l'offre et la demande de travail qui s'explique par un déficit de formation des demandeurs d'emploi bruxellois tant par rapport au type de compétences que dans le domaine linguistique. Ce qui pose problème lorsque la moitié des emplois régionaux relève du secteur tertiaire dont une bonne partie exige un haut niveau de connaissances.

L'enseignement

La forte croissance démographique a pour conséquence prévisible une augmentation vertigineuse du nombre d'enfants en âge scolaire. Quelque 23 000 places supplémentaires seront nécessaires d'ici à 2015. C'est donc

un effort d'organisation et de moyens considérables qui est nécessaire et devra être déployé, tout d'abord au niveau fondamental et primaire, pour permettre un enseignement de qualité. Pour favoriser la cohésion sociale et l'avenir socioprofessionnel des générations montantes, il est indispensable de donner à l'école les moyens de jouer son rôle tant souhaité d'ascenseur social. À l'inverse, elle reste trop souvent discriminatoire. Réaliser la mixité sociale et atteindre un bon niveau d'enseignement implique d'en finir avec les « écoles ghettos » et la concurrence inégale et contreproductive entre réseaux officiel et « libre ». L'enjeu de société est des plus importants : améliorer le niveau de formation tout en favorisant la cohésion sociale contre les replis communautaires et identitaires prônés par les partis d'extrême droite. La mise en place d'un projet cohérent passe aussi par un meilleur encadrement, un appui aux parents qui ne peuvent pas aider leurs enfants dans leurs études, le développement d'activités extrascolaires culturelles et sportives.

Sécurité, propreté et logement

Le sentiment d'insécurité reste présent au sein de la population alors que les statistiques sur la criminalité révèlent une légère baisse. Il est alimenté par la malpropreté dans certaines parties de la ville et le recours à la violence physique. La CGSP, préconise une coordination régionale des questions de sécurité et de propreté. Cela permettrait de traiter ces problèmes de manière plus rationnelle et limiterait les disparités de traitements entre travailleurs. Des politiques intégrées axées sur la prévention et mobilisant plus d'agents formés suivant cette

approche dans les rues seraient bien plus favorables pour la citoyenneté et le « vivre ensemble » que les seules actions répressives menées au cas par cas. Une politique de proximité est indispensable. Les ménages bruxellois se logent de plus en plus difficilement en raison de l'écart grandissant entre le montant des loyers et leurs revenus. Il faudrait presque doubler l'offre de logements sociaux pour faire face aux 32 000 demandes non satisfaites.

La mobilité

Les plus de 350 000 travailleurs des deux autres régions qui viennent chaque jour travailler à Bruxelles en train ou en voiture participent au problème de mobilité de plus en plus aigu. Le réseau express régional qui servira aussi au transport intra-urbain ne sera pas opérationnel avant 2025 ! En attendant, pour répondre à l'augmentation du nombre de voyageurs il faut développer l'offre de la STIB en augmentant la fréquence et la fluidité. En conséquence, il faudra aussi accroître la présence humaine pour l'accueil et l'entretien dans les stations.

Voici quelques enjeux parmi d'autres sur lesquels la CGSP restera attentive lors de l'examen des programmes électoraux et, par la suite, lorsque les assemblées et les exécutifs seront au travail. Dans une logique constructive, mais en gardant comme préoccupation première l'intérêt des citoyens bruxellois, des services publics et des agents qui y travaillent.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be



Journée mondiale de l'eau

Le samedi 22 mars 2014, c'est la Journée mondiale de l'eau ! Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1992, la résolution déclarant le 22 mars de chaque année « Journée mondiale de l'eau » invite les États à sensibiliser le public quant à la nécessité d'œuvrer à la conservation et au développement des ressources en eau.

La résolution demande également la concrétisation de certaines recommandations relatives au développement durable, à la lutte contre la pauvreté et à la protection et la promotion de la santé.

Quelques chiffres :

- 1,5 milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable. (On ne peut survivre que 72 heures sans eau potable).
- 2,6 milliards de personnes n'ont accès à aucun système d'assainissement hygiéniquement viable.
- Le nonaccès à l'eau potable est le premier facteur de mortalité dans le monde. Et l'origine de la raréfaction de l'eau n'est pas naturelle, elle est humaine !
- Une fois de plus, les femmes sont les premières victimes de ce manque d'accès à l'eau : dans l'hémisphère sud, des millions de femmes passent une bonne partie de leur temps à parcourir des dizaines de kilomètres à pied pour ravitailler en eau la famille entière, ramenant chez elles entre 40 et 60 litres d'eau et ce, souvent au prix de multiples maladies chroniques. La lutte contre la faim et la pauvreté, de même que le développement d'une manière générale, sont intrinsèquement liés à un approvisionnement efficace en eau.
- Si la situation n'évolue pas, d'ici 2032, 60 % de la population mondiale vivra dans des régions à forte pénurie d'eau. Ce contexte de raréfaction grandissante risquera ainsi de poser l'eau en objet de conflits de plus en plus nombreux au cours des décennies et siècles à venir.

L'eau, dont l'accès constitue un droit humain fondamental, ne peut en aucun cas être considérée comme une valeur marchande

et nous tenons ici à rappeler l'importance et l'urgence de l'attention à accorder aux problématiques liées à l'eau, dont l'accès constitue un droit humain fondamental et ne peut en aucun cas être considérée comme une valeur marchande.

La mobilisation continue

Plusieurs luttes syndicales ont lieu en ce moment même à travers l'Europe pour empêcher des tentatives de libéralisation de l'eau au niveau local (à Thessalonique en Grèce, Alcazar de San Juan en Espagne, au sein du Parlement portugais...). La mobilisation a aussi lieu au niveau des instances européennes. En octobre 2013, était clôturée avec succès (1 884 790 signatures) la première Initiative citoyenne européenne (ICE) réclamant que soit inscrite dans la législation européenne la garantie pour tous les citoyens de l'accès à l'eau et à l'assainissement en tant que droit humain fondamental. L'objectif étant de préserver ce droit face aux velléités de libéralisation et privatisation exacerbées par la tendance ultralibérale dominante dans l'Union européenne.

Cette demande est en ce moment en examen à la Commission européenne. En aucun cas nous ne pouvons relâcher la vigilance : tout le monde a droit à de l'eau propre et salubre et à l'assainissement. Ces services doivent être disponibles, accessibles et abordables pour tous et l'accès à l'eau doit relever du service public.

La gestion de l'eau doit être publique

Plutôt que de prioriser l'accès de tous à cette précieuse ressource, nombreux sont les États qui se laissent tenter par la libéralisation, voire la privatisation pure et simple de la gestion, la distribution et l'assainissement de l'eau, octroyant ainsi pleins pouvoirs en la matière à des entreprises privées, dont l'objectif principal, par définition, réside dans l'accumulation de profits et non dans la défense de droits universels.

En tant que syndicat de travailleurs des services publics, ce sujet tient particulièrement à cœur la CGSP wallonne,



Chypre : le peuple dit non au mémorandum de la Troïka !

La CGSP wallonne et le CADTM affirment leur solidarité pleine et entière au peuple chypriote et à ses organisations en lutte contre les privatisations du secteur de l'énergie, des télécoms et des autorités portuaires, privatisations issues du mémorandum imposé par la Troïka en mars 2013. Chypre est le 4^e pays à être passé sous la tutelle budgétaire de l'Union européenne après la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Face aux manifestations du 27 février dernier (grève reconductible de 3 jours de l'EAC et grève des syndicats des dockers), le Parlement ne s'était pas trouvé de majorité pour adopter le texte initial (25 pour, 25 contre, 5 absentions, il fallait une majorité de 29 pour l'adopter). Dès le lendemain, le gouvernement a présenté sa démission. C'est sur cette situation pour le moins inhabituelle que les médias ont fait le silence complet en totale complicité avec la Troïka.

Malgré le refus exprimé par la population, les députés chypriotes viennent d'adopter le 4 mars, à 30 voix contre 26, une loi qui n'est qu'une version à peine modifiée de celle qu'ils avaient eux-mêmes rejetée la semaine précédente et qui aboutit à la privatisation des principaux services publics (EAC - électricité, CYTA - télécoms et CPA - l'Autorité des ports). Cette nouvelle mouture de la loi affirme garantir l'emploi des salariés de ces entreprises mais personne n'y croit sérieusement. Le vote de la loi conditionnait l'octroi d'une nouvelle tranche de 236 millions du prêt de 10 Mds € accordés par la Troïka en mars 2013.

Les causes de la crise chypriote sont parfaitement identifiées

Tout d'abord, un système bancaire hypertrophié échappant à tout contrôle. Les banques, qui disposaient de liquidités considérables fournies par les « marchés financiers », ont parié imprudemment sur des investissements risqués. En 2012, les banques chypriotes ont spéculé sur la restructuration de la dette grecque (40 % de leurs engagements extérieurs), ce qui leur a coûté

4,5 Mds €, soit l'équivalent d'1/4 du PIB et a précipité la faillite de ce secteur hypertrophié (dont les actifs représentent 7 fois le PIB du pays).

Ces pertes privées se sont transformées en peu de temps en dettes publiques. Ces dettes sont totalement illégitimes et doivent être annulées tout comme celles qui découlent du plan d'aide !

En 2009 et 2010, la dette publique de Chypre n'était que de 52,4 % et de 60,8 % du PIB.

Aujourd'hui, avec le sauvetage du secteur bancaire, la dette publique est montée à 114,1 % du PIB fin 2013 et le chiffre de 123 % est attendu pour 2014.



Ensuite, une fiscalité très avantageuse pour les entreprises. L'impôt sur les sociétés, qui était jusqu'au mémorandum au taux officiel de 10 % n'a été relevé qu'à hauteur de 12,5 % (pas de quoi résoudre le déficit budgétaire). Pour obtenir le plan d'aide de 10 Mds € de la Troïka, le gouvernement chypriote a accepté également la restructuration de son système bancaire, une baisse des dépenses publiques de 10 % et la privatisation des principaux secteurs publics de l'île.

Chasser la Troïka !

Le FMI lui-même, représenté à Chypre par un ancien cadre de Lehman Brothers, reconnaît l'inefficacité économique de telles mesures. Le but du FMI n'est pas d'apporter un soutien à la population

chypriote mais de protéger et garantir les intérêts des créanciers ! C'est pourquoi les agents du FMI doivent être chassés de Chypre tout comme les représentants de la Commission européenne et de la BCE !

Oltre le risque évident d'accroissement du chômage (prévu à 19,4 % en 2014), les Chypriotes craignent

une envolée des prix alors que les salaires et pensions ont déjà baissé de 20 % en un an. La mobilisation populaire pratiquement ininterrompue depuis des mois va bien au-delà des seuls secteurs professionnels concernés.

Des poubelles apportées par la population s'entassent devant les agences bancaires. Tous les secteurs professionnels du privé comme du public sont présents autour du Parlement et manifestent leur opposition au plan d'ajustement structurel de la Troïka.

Le CADTM considère :

- que toute la dette de Chypre à l'égard de la Troïka est illégitime et odieuse, elle doit être entièrement annulée ;
- que le plan d'austérité imposé par la Troïka doit être abrogé.

La population ne veut pas payer pour les spéculateurs et le 1 % le plus riche. La solidarité internationale doit s'organiser au plus vite pour soutenir cette lutte exemplaire.

Article mis en ligne le 6 mars sur le site du CADTM.



Préavis de grève sectoriel - Départs anticipés

Avantages tarifaires - Programmation sociale 2013-2014

En février nous prévoyions un conflit sectoriel si les positions patronales restaient identiques dans ces dossiers. Cette prévision s'est finalement avérée exacte, le préavis en front commun a été déposé le 24 février, nous vous en avons informé.

Le 14 mars, au moment où nous écrivons ces lignes, toutes les organisations syndicales **à l'exception de Gazelco** ont levé ce préavis, satisfaites de la première proposition patronale dans le premier des dossiers abordé : les départs anticipés et sans avoir mené aucune action sur le terrain.

S'il est vrai que nous avons obtenu le « glissement » des accords sectoriels de départ anticipés pour les travailleurs « anciens contrats », il n'en est encore rien à propos des avantages tarifaires, les propositions patronales, sur la table aujourd'hui, ne sont toujours pas à la hauteur des anciens calculs.

Pour ce qui est de la programmation sociale 2013-2014, le banc patronal **refuse en bloc** l'ensemble des revendications et **réduit** les accords obtenus en 2011-2012 pour nos travailleurs « nouveaux contrats » dans le dossier ENERBEL, créant ainsi deux catégories différentes au sein d'un même statut de travailleurs.

Pour toutes ces raisons, et pour pouvoir continuer de négocier, **Gazelco** a accepté de **suspendre les actions de grève** qui ont débuté le 10 mars, **le préavis de grève étant toujours posé**, et exigé un calendrier serré afin de mener à bien les négociations dans les derniers dossiers.

Nous n'excluons pas la reprise des actions si nous ne voyons pas, du côté patronal, une réelle volonté de négocier.

Une fois de plus, nous insistons pour que la solidarité qui existe entre nos « anciens » et « nouveaux » contrats se perpétue et se renforce.

Les décisions prises aujourd'hui conditionnent l'avenir de demain et si nous sortons gagnants de ces combats, ce sera ENSEMBLE !

C'est vrai que l'avenir n'est pas rose... IL EST **ROUGE !**

Le secrétariat fédéral de Gazelco

L'index c'est quoi ? L'index à quoi ça sert ?



Le **sur son origine et sur son évolution**

Ce qui est communément appelé « l'index » est en fait l'indice des prix à la consommation (IPC).

Pourquoi un indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation est un instrument qui permet de mesurer l'évolution du prix des produits et des services consommés par les familles, et donne donc une idée de l'évolution du coût de la vie pour les ménages.

Dans l'idéal, le relevé des prix devrait se faire pour tous les services et tous les produits de consommation. Mais c'est évidemment impossible. C'est pourquoi un **choix** est fait parmi les principaux produits et services, qu'on appelle « témoins » ou « panier de la ménagère ». Les prix de ces produits sont relevés tous les mois dans un certain nombre de points de vente répartis dans tout le pays.

Pour procéder à une comparaison valable de l'évolution des prix, il faut passer par un indice. En effet, un indice donne une information sur le niveau « relatif » des prix.

Pour mesurer l'évolution des prix à la consommation, le niveau « absolu » des prix à un moment donné n'est pas significatif. Ce qui compte, c'est la comparaison avec le niveau des prix à la consommation durant une période précédente qui donne l'image de l'évolution.

La prise en compte de l'évolution des prix de **tous les produits** compris dans « le panier de la ménagère » est enfin comparé avec la même valeur calculée le mois précédent donne finalement la valeur du nouvel indice IPC.

Cet indice IPC est calculé depuis 1920 et a déjà été revu plusieurs fois depuis, avant cette année 2014 la dernière révision datait de 2004.

Pourquoi réviser le contenu du panier de la ménagère ?

Afin que l'IPC reflète réellement l'évolution du coût de la vie, il est important que le « panier de la ménagère » contienne des « témoins » représentatifs des produits consommés réellement par les ménages.

Si en 1920 ce même panier contenait encore le prix d'un cheval (moyen de transport et outil de travail), il ne contenait pas encore de produits tels que les GSM ou les écrans plats... les changements de technologies et habitudes de consommation étant en constante évolution, il est impor-

tant que le fameux « panier de la ménagère » le soit aussi. Depuis 1920 cet indice a été revu une quinzaine de fois.

Et l'index santé alors ? C'est quoi ?

L'index santé est issu de l'IPC auquel on a enlevé quelques « témoins », tels que les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG.

L'index santé est calculé depuis 1994, il est notamment utilisé pour l'indexation des loyers (pensions, allocations sociales et de certains salaires).

L'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois) sert de base à l'indexation des salaires et des traitements. C'est cet indice qui sert à indexer les salaires de la Commission paritaire 326 dont nous faisons partie.

L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé dépasse une certaine valeur appelée l'indice-pivot.

L'indice lissé est aussi parfois appelé la moyenne mobile.

Qui fait les calculs ?

Les calculs sont faits par un ensemble de partenaires réunis dans une instance appelée « Commission de l'indice » qui se réunit chaque mois pour analyser et publier les nouveaux indices mensuels.

Depuis l'Arrêté royal du 30 juillet 1985 la composition de la Commission de l'indice est la suivante :

- un président.
- 21 membres effectifs dont :
 - 7 représentants des syndicats (3 FGTB, 3 CSC, 1 CGSLB) ;
 - 7 représentants des employeurs (5 FEB, 1 Classes moyennes, 1 Agriculteur) ;
 - 7 professeurs d'université :
 - un secrétaire et un secrétaire adjoint (fonctionnaires du service public fédéral Économie) assurent le secrétariat.

Toutes ces personnes sont nommées pour une période de 6 ans.

Le président et les membres ont le droit de vote.



Le **sur l'indexation automatique des salaires**

En Europe, il n'y a plus que deux pays où il existe encore une indexation automatique des salaires : la Belgique et le Luxembourg. Chez nous et chez notre voisin, les salaires et les allocations sociales sont adaptés automatiquement à l'évolution des prix qui est reflétée dans l'indice des prix à la consommation.

Dans d'autres pays aussi, il existe des systèmes compensant les pertes de pouvoir d'achat, mais ces mécanismes n'ont pas un caractère automatique. En Allemagne ou aux Pays-Bas par exemple, les syndicats doivent négocier systématiquement pour compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis les négociations précédentes à la suite de l'inflation.

Déjà en 1920, les conventions collectives conclues dans le secteur bois et ameublement, dans les mines et dans le secteur du livre prévoyaient l'adaptation automatique des salaires à l'index de l'époque. Au fil des ans, l'indexation automatique des salaires a été progressivement étendue à un nombre croissant de secteurs.

Ainsi, en 1938, il existait déjà des systèmes d'indexation dans les secteurs suivants : métallurgie, céramique, verre, chimie, alimentation, textile, construction, cuir et peaux, papier, transport, habillement...

Dans les services publics, le principe a été introduit par l'AR du 28 janvier 1935. Le blocage des salaires annoncé avec la Guerre 1940-1945 a entraîné la suppression des systèmes d'indexation. Toutefois, dès que les relations sociales furent de nouveau normalisées et qu'il fut de nouveau possible de négocier des conventions collectives, l'indexation salariale fut réintroduite dans la plupart des secteurs.

Aujourd'hui, l'indexation automatique des salaires est appliquée dans l'ensemble des secteurs économiques.

Les modalités d'indexation diffèrent d'un secteur à l'autre et sont fixées par convention collective conclue en commission paritaire dans le secteur privé et par la loi dans le secteur public.

Depuis 1983, les salaires et les allocations sociales étaient adaptés à l'indice lissé (IPC) et depuis janvier 1994, ils le sont à **l'indice santé lissé**.

Importance de l'indexation automatique

Au début du siècle, les travailleurs belges étaient désarmés face aux hausses du coût de la vie. À chaque augmentation des prix, leur pouvoir d'achat baissait. Mais grâce à leurs

luttues continues, ils ont obtenu progressivement l'instauration d'un système qui les protège contre les hausses de prix : l'indexation automatique.

Le but de l'indexation automatique est en effet de maintenir autant que possible le pouvoir d'achat des revenus du travail et des allocations sociales. Elle réalise également une solidarité automatique entre les travailleurs des secteurs forts et ceux des secteurs faibles, ainsi qu'entre les travailleurs actifs et inactifs.

De plus, l'indexation automatique est un facteur de stabilité sociale : les négociations salariales peuvent se concentrer sur l'augmentation réelle des salaires, puisque l'indexation automatique garantit la compensation de la baisse du pouvoir d'achat.

Enfin, c'est également un facteur de stabilité économique : le maintien du pouvoir d'achat représente un facteur de maintien de la consommation et donc de la croissance économique.

Depuis janvier 2014 qu'est-ce qui change ?

Rien sur l'ensemble de tous ces principes, simplement le panier de la ménagère a été revu, une soixantaine de produits ont été enlevés et plus d'une centaine ont été rajoutés pour atteindre aujourd'hui plus de 600 produits et services. Un nouveau calcul des indices a été fait et un coefficient de conversion a été établi.

Ce coefficient de conversion permet de passer d'une valeur base 100 (2004) à une valeur base 100 (2013) et il vaut (pour l'index santé et l'indice lissé) **0.8280**.

Cet indice de conversion est obtenu en divisant (à l'arrondi 4 décimales) l'indice santé de décembre 2013 (base 2013) divisé par l'indice santé de décembre 2013 (base 2004), soit : $100.41/121.27 = 0.8280$.

A partir de janvier 2014 les salaires devront être indexés à l'aide du nouvel indice lissé (base 2013).

Cela se fera très certainement avec un certain retard, le temps pour les employeurs d'adapter les logiciels de calcul de salaires, mais cela se fera avec effet rétroactif au 1/02/2014.

Michel Houart

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

1.647,67	ANCIENNETE - ANCIENNETEIT																						
02/2014	1.0051	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.477,76	3.616,86	3.755,97	3.895,08	4.034,19	4.173,31	4.277,64	4.381,96	4.486,30	4.590,63	4.694,96	4.799,30	4.903,63	5.007,96	5.112,29	5.216,63	5.286,18	5.355,74	5.425,29	5.494,85	5.564,40	5.633,96
2	197	3.262,46	3.392,96	3.523,46	3.653,96	3.784,45	3.914,95	4.012,83	4.110,70	4.208,57	4.306,45	4.404,33	4.502,19	4.600,07	4.697,95	4.795,81	4.893,69	4.958,94	5.024,19	5.089,44	5.154,69	5.219,94	5.285,19
3	185	3.063,74	3.186,29	3.308,83	3.431,38	3.553,93	3.676,48	3.768,39	3.860,31	3.952,21	4.044,13	4.136,04	4.227,95	4.319,86	4.411,78	4.503,69	4.595,60	4.656,88	4.718,15	4.779,42	4.840,70	4.901,97	4.963,24
4	174	2.881,56	2.996,83	3.112,09	3.227,36	3.342,82	3.457,88	3.544,32	3.630,77	3.717,22	3.803,67	3.890,11	3.976,56	4.063,01	4.149,45	4.235,90	4.322,35	4.379,98	4.437,61	4.495,24	4.552,87	4.610,50	4.668,14
5	164	2.715,96	2.824,59	2.933,23	3.041,87	3.150,52	3.259,15	3.340,63	3.422,10	3.503,59	3.585,06	3.666,54	3.748,02	3.829,50	3.910,98	3.992,46	4.073,94	4.128,26	4.182,57	4.236,90	4.291,21	4.345,53	4.399,86
6	156	2.583,47	2.686,81	2.790,15	2.893,49	2.996,83	3.100,17	3.177,67	3.255,18	3.332,68	3.410,18	3.487,69	3.565,19	3.642,69	3.720,20	3.797,70	3.875,21	3.926,88	3.978,55	4.030,22	4.081,88	4.133,55	4.185,23
7	150	2.484,10	2.583,47	2.682,83	2.782,20	2.881,56	2.980,93	3.055,45	3.129,97	3.204,50	3.279,02	3.353,55	3.428,07	3.502,59	3.577,12	3.651,64	3.726,17	3.775,85	3.825,53	3.875,21	3.924,90	3.974,58	4.024,26
8	145	2.401,30	2.497,35	2.593,41	2.689,46	2.785,51	2.881,56	2.953,61	3.025,64	3.097,69	3.169,72	3.241,76	3.313,80	3.385,84	3.457,88	3.529,92	3.601,96	3.649,98	3.698,01	3.746,04	3.794,06	3.842,09	3.890,11
9	140	2.318,50	2.411,24	2.503,99	2.596,73	2.689,46	2.782,20	2.851,76	2.921,31	2.990,87	3.060,42	3.129,97	3.199,53	3.269,09	3.338,64	3.408,19	3.477,76	3.524,12	3.570,49	3.616,86	3.663,23	3.709,60	3.755,97
10	135	2.235,69	2.325,13	2.414,55	2.503,99	2.593,41	2.682,83	2.749,90	2.816,98	2.884,05	2.951,12	3.018,19	3.085,27	3.152,34	3.219,41	3.286,48	3.353,55	3.398,26	3.442,97	3.487,69	3.532,40	3.577,12	3.621,83
11	130	2.152,89	2.239,01	2.325,13	2.411,24	2.497,35	2.583,47	2.648,06	2.712,64	2.777,23	2.841,82	2.906,41	2.971,00	3.035,58	3.100,17	3.164,76	3.229,34	3.272,39	3.316,45	3.358,51	3.401,57	3.444,63	3.487,69
12	125	2.070,09	2.152,89	2.235,69	2.318,50	2.401,30	2.484,10	2.546,21	2.608,31	2.670,42	2.732,52	2.794,62	2.856,73	2.918,83	2.980,93	3.043,03	3.105,14	3.146,54	3.187,94	3.229,34	3.270,75	3.312,15	3.353,55
13	120	1.987,28	2.066,78	2.146,27	2.225,76	2.305,26	2.384,74	2.444,36	2.503,99	2.563,60	2.623,22	2.682,83	2.742,46	2.802,08	2.861,69	2.921,31	2.980,93	3.020,68	3.060,42	3.100,17	3.139,91	3.179,65	3.219,41
14	115	1.904,48	1.980,66	2.056,85	2.133,02	2.209,20	2.285,38	2.342,52	2.399,65	2.456,79	2.513,92	2.571,06	2.628,19	2.685,33	2.742,46	2.799,59	2.856,73	2.894,82	2.932,90	2.971,00	3.009,08	3.047,17	3.085,27
KLASSE	100	1.656,07	1.722,32	1.788,56	1.854,80	1.921,05	1.987,28	2.036,97	2.086,65	2.136,33	2.186,01	2.235,69	2.285,38	2.335,06	2.384,74	2.434,42	2.484,10	2.517,23	2.550,35	2.583,47	2.616,60	2.649,71	2.682,83

SALAIRES INDEXES (indice trimestriel santé lissé) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viernaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

117,97 du forfait d'index ancien: de vroegere indextoelait: 117,97

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX		KLASSE - CLASSE																			1822,87							
1.0051		14 - 13			12 - 11		10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1		02/2014	
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM	NORM+							
	1.0000		1.0200		1.0402		1.0610		1.0686		1.0770		1.0821		1.0922		1.1061											
40	2290,21	2748,25	2336,01	2803,21	2429,93	2915,92	2578,16	3093,80	2755,02	3306,03	2967,16	3560,59	3210,75	3852,90	3506,78	4208,14	3878,86	4654,64	100,00	100,00	120,00							
39	2290,21	2748,25	2336,01	2803,21	2429,93	2915,92	2578,16	3093,80	2755,02	3306,03	2967,16	3560,59	3210,75	3852,90	3506,78	4208,14	3878,86	4654,64	100,00	100,00	120,00							
38	2290,21	2748,25	2336,01	2803,21	2429,93	2915,92	2578,16	3093,80	2755,02	3306,03	2967,16	3560,59	3210,75	3852,90	3506,78	4208,14	3878,86	4654,64	100,00	100,00	120,00							
37	2290,21	2748,25	2336,01	2803,21	2429,93	2915,92	2578,16	3093,80	2755,02	3306,03	2967,16	3560,59	3210,75	3852,90	3506,78	4208,14	3878,86	4654,64	100,00	100,00	120,00							
36	2290,21	2748,25	2336,01	2803,21	2429,93	2915,92	2578,16	3093,80	2755,02	3306,03	2967,16	3560,59	3210,75	3852,90	3506,78	4208,14	3878,86	4654,64	100,00	100,00	120,00							
35	2290,21	2747,60	2336,01	2802,60	2429,93	2915,26	2578,16	3093,09	2755,02	3305,28	2967,16	3559,81	3210,75	3852,07	3506,78	4207,15	3878,86	4653,58	100,00	100,00	119,97							
34	2290,21	2747,60	2336,01	2802,60	2429,93	2915,26	2578,16	3093,09	2755,02	3305,28	2967,16	3559,81	3210,75	3852,07	3506,78	4207,15	3878,86	4653,58	100,00	100,00	119,97							
33	2290,21	2720,39	2336,01	2774,85	2429,93	2886,40	2578,16	3062,47	2755,02	3272,56	2967,16	3524,56	3210,75	3813,92	3506,78	4165,50	3878,86	4607,51	100,00	100,00	118,79							
32	2290,21	2720,39	2336,01	2774,85	2429,93	2886,40	2578,16	3062,47	2755,02	3272,56	2967,16	3524,56	3210,75	3813,92	3506,78	4165,50	3878,86	4607,51	100,00	100,00	118,79							
31	2290,21	2693,46	2336,01	2747,38	2429,93	2857,82	2578,16	3032,15	2755,02	3240,15	2967,16	3489,67	3210,75	3776,16	3506,78	4124,26	3878,86	4561,89	100,00	100,00	117,61							
30	2290,21	2693,46	2336,01	2747,38	2429,93	2857,82	2578,16	3032,15	2755,02	3240,15	2967,16	3489,67	3210,75	3776,16	3506,78	4124,26	3878,86	4561,89	100,00	100,00	117,61							
29	2290,21	2666,79	2336,01	2720,18	2429,93	2829,53	2578,16	3002,12	2755,02	3208,07	2967,16	3455,11	3210,75	3738,77	3506,78	4083,42	3878,86	4516,72	100,00	100,00	116,44							
28	2290,21	2666,79	2336,01	2720,18	2429,93	2829,53	2578,16	3002,12	2755,02	3208,07	2967,16	3455,11	3210,75	3738,77	3506,78	4083,42	3878,86	4516,72	100,00	100,00	116,44							
27	2290,21	2640,39	2336,01	2693,25	2429,93	2801,52	2578,16	2972,40	2755,02	3176,31	2967,16	3420,90	3210,75	3701,75	3506,78	4042,99	3878,86	4472,00	100,00	100,00	115,29							
26	2290,21	2640,39	2336,01	2693,25	2429,93	2801,52	2578,16	2972,40	2755,02	3176,31	2967,16	3420,90	3210,75	3701,75	3506,78	4042,99	3878,86	4472,00	100,00	100,00	115,29							
25	2290,21	2614,24	2336,01	2666,58	2429,93	2773,77	2578,16	2942,97	2755,02	3144,86	2967,16	3387,03	3210,75	3665,10	3506,78	4002,96	3878,86	4427,73	100,00	100,00	114,15							
24	2290,21	2614,24	2336,01	2666,58	2429,93	2773,77	2578,16	2942,97	2755,02	3144,86	2967,16	3387,03	3210,75	3665,10	3506,78	4002,96	3878,86	4427,73	100,00	100,00	114,15							
23	2290,21	2588,36	2336,01	2640,18	2429,93	2746,32	2578,16	2913,84	2755,02	3113,72	2967,16	3353,50	3210,75	3628,81	3506,78	3963,33	3878,86	4383,88	100,00	100,00	113,02							
22	2290,21	2588,36	2336,01	2640,18	2429,93	2746,32	2578,16	2913,84	2755,02	3113,72	2967,16	3353,50	3210,75	3628,81	3506,78	3963,33	3878,86	4383,88	100,00	100,00	113,02							
21	2290,21	2562,73	2336,01	2614,03	2429,93	2719,13	2578,16	2884,99	2755,02	3082,89	2967,16	3320,30	3210,75	3592,88	3506,78	3924,09	3878,86	4340,48	100,00	100,00	111,90							
20	2290,21	2562,73	2336,01	2614,03	2429,93	2719,13	2578,16	2884,99	2755,02	3082,89	2967,16	3320,30	3210,75	3592,88	3506,78	3924,09	3878,86	4340,48	100,00	100,00	111,90							
19	2290,21	2512,49	2336,01	2562,77	2429,93	2665,81	2578,16	2828,42	2755,02	3022,45	2967,16	3255,20	3210,75	3522,43	3506,78	3847,15	3878,86	4255,37	100,00	100,00	109,71							
18	2290,21	2512,49	2336,01	2562,77	2429,93	2665,81	2578,16	2828,42	2755,02	3022,45	2967,16	3255,20	3210,75	3522,43	3506,78	3847,15	3878,86	4255,37	100,00	100,00	109,71							
17	2290,21	2463,23	2336,01	2512,52	2429,93	2613,53	2578,16	2772,96	2755,02	2963,19	2967,16	3191,37	3210,75	3453,36	3506,78	3771,72	3878,86	4171,93	100,00	100,00	107,56							
16	2279,18	2463,23	2324,78	2512,52	2418,24	2613,53	2565,73	2772,96	2741,74	2963,19	2952,86	3191,37	3195,30	3453,36	3489,92	3771,72	3860,21	4171,93	99,52	107,56	107,56							
15	2256,62	2414,93	2301,76	2463,25	2394,30	2562,28	2540,33	2718,58	2714,59	2905,08	2923,62	3128,80	3163,66	3385,65	3455,36	3697,76	3821,98	4090,12	98,53	105,45	105,45							
14	2234,28	2414,93	2278,97	2463,25	2370,59	2562,28	2515,18	2718,58	2687,72	2905,08	2894,68	3128,80	3132,34	3385,65	3421,15	3697,76	3784,14	4090,12	97,56	105,45	105,45							
13	2212,15	2367,58	2256,41	2414,95	2347,12	2512,04	2490,28	2665,27	2661,10	2848,12	2866,02	3067,44	3101,33	3319,26	3387,28	3625,25	3746,67	4009,93	96,59	103,38	103,38							
12	2190,25	2367,58	2234,07	2414,95	2323,88	2512,04	2465,62	2665,27	2634,76	2848,12	2837,65	3067,44	3070,62	3319,26	3353,74	3625,25	3709,57	4009,93	95,64	103,38	103,38							
11	2168,56	2321,16	2211,94	2367,60	2300,87	2462,78	2441,21	2613,01	2608,68	2792,28	2809,56	3007,30	3040,22	3254,18	3320,53	3554,17	3672,85	3931,30	94,69	101,35	101,35							
10	2147,09	2321,16	2190,04	2367,60	2278,09	2462,78	2417,03	2613,01	2582,85	2792,28	2781,73	3007,30	3010,11	3254,18	3287,65	3554,17	3636,48	3931,30	93,75	101,35	101,35							
9	2125,84	2253,55	2168,36	2298,64	2255,53	2391,04	2393,10	2536,90	2557,28	2710,95	2754,20	2919,70	2980,31	3159,40	3255,10	3450,66	3600,48	3816,80	92,82	98,40	98,40							
8	2104,79	2231,24	2146,89	2275,89	2233,20	2367,37	2369,41	2511,79	2684,11	2726,93	2726,93	2890,80	2950,80	3128,12	3222,86	3416,50	3564,83	3779,01	91,90	97,43	97,43							
7	2083,95	2166,25	2125,64	2209,60	2211,09	2298,42	2345,95	2438,62	2506,89	2605,93	2699,93	2806,60	2921,58	3037,01	3190,95	3316,99	3529,53	3668,94	90,99	94,59	94,59							
6	2063,32	2144,80	2104,59	2187,72	2189,20	2275,67	2322,73	2414,48	2482,07	2580,13	2673,19	2778,81	2892,66	3006,94	3159,36	3284,15	3494,58	3632,61	90,09	93,65	93,65							
5	2022,86	2082,34	2063,32	2124,00	2146,27	2209,38	2272,18	2344,15	2433,41	2504,98	2620,78	2697,87	2835,94	2919,35	3097,42	3188,50	3426,06	3526,81	88,33	90,92	90,92							
4	1983,20	2061,72	2022,86	2102,97	2104,19	2187,51	2232,54	2320,95	2385,70	2480,17	2569,39	2671,15	2780,34	2890,45	3036,68	3156,93	3358,88	3491,89	86,59	90,02	90,02							
3	1944,32	1982,43	1983,20	2022,09	2062,93	2103,37	2188,77	2231,68	2338,92	2384,78	2519,01	2568,41	2725,82	2779,27	2977,14	3035,51	3293,02	3357,59	84,90	86,56	86,56							
2	1906,19	1943,56	1944,32	1982,44	2022,48	2062,13	2145,85	2187,92	2293,06	2338,02	2469,62	2518,05	2672,37	2724,78	2918,76	2975,99	3228,45	3291,75	83,23	84,86	84,86							
1	1868,81	1868,81	1906,19	1906,19	1982,82	1982,82	2103,77	2103,77	2248,10	2248,10	2421,20	2421,20	2619,97	2619,97	2861,53	2861,53	3165,15	3165,15	81,60	81,60	81,60							
0	1832,17	1832,17	1868,81	1868,81	1943,94	1943,94	2062,53	2062,53	2204,01	2204,01	2373,72	2373,72	2568,60	2568,60	2805,43	2805,43	3103,09	3103,09	80,00	80,00	80,00							

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lisse) Montants en euro

À LIRE

**La dette cachée de l'économie**

Ce livre montre que les exploitations économiques et environnementales sont indissociables et qu'elles sont imputables à une minorité accrochée à une idéologie réductionniste et court-termiste dangereuse. Débuté il y a cinq siècles avec l'expansion coloniale européenne, le saccage se poursuit aujourd'hui avec l'imposition planétaire du capitalisme productiviste. Une dette écologique s'est dès lors accumulée sans jamais être intégrée dans les bilans financiers et sociaux. Elle est parfois évoquée timidement dans les discours de certains dirigeants politiques mais, malgré la succession de catastrophes industrielles, elle reste inaudible face à la doxa de la croissance.

Cette réalité impose la mise en place de solutions originales et radicales pour sortir des crises multiples que nous traversons. Évolution du droit à l'environnement, fin des mécanismes de domination économique mondialisés, relocalisation des instances décisionnelles et mise en place d'une démocratie réelle et participative ; ces solutions font échos aux nombreuses mobilisations qui secouent de plus en plus largement la planète, tout en évitant les messages culpabilisants dont nous sommes abreuvés au quotidien.

Renaud Dutermie est agrégé en sciences du développement de l'ULB et collabore au CADTM.

Éric de Ruest est réalisateur et ancien chargé de communication pour le CADTM.

Renaud Dutermie, Éric de Ruest, *La dette cachée de l'économie. Le scandale planétaire*, Éd. Les Liens qui libèrent, Paris, mars 2014, 206 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

2 / Actualités – Dans nos régionales

3 / Édito • Élections, piège à ... !

Dossier • La CGSP wallonne est un Acteur des Temps Présents

4 / Les marches

5 / Les violences socio-économiques faites aux femmes

6 / International • Made in illegality

7 / Le mot qui pue • Modernité et modernisation

8 / IRB • Enjeux pour Bruxelles des élections 2014

9 / Eau publique • Journée mondiale de l'eau

10 / Europe • Chypre : le peuple dit non au mémorandum de la Troïka !

Infos GAZELCO

11 / Édito • Préavis de grève sectoriel – Départs anticipés

L'index c'est quoi ? L'index à quoi ça sert ?

12 / Le point sur son origine et sur son évolution

13 / Le point sur l'indexation automatique des salaires

14 / Tableaux • Barèmes

16 / À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11